

Depuis la rentrée, les appels de collègues inspecteurs et inspectrices au SNPI se multiplient pour dire les difficultés rencontrées : postes de secrétaires non pourvus, consignes successives contradictoires, multiplication de tâches administratives inutiles, manque de clarté des objectifs, ...

Les inspectrices et inspecteurs chargés de circonscription de premier degré sont particulièrement touchés par cette dégradation des conditions de travail et cette complexification des tâches.

J'ai passé les trois premières semaines de la rentrée sans secrétaire de circonscription. La conséquence, c'est des semaines de plus de cinquante heures... et déjà un état de stress avancé dès le mois de septembre

En plus de la saisie dans Ulysse, nous devons cette année faire des déclarations préalables pour nos déplacements. Encore du temps pris pour une tâche dont ne percevons pas l'utilité et évidemment l'inquiétude que les déplacements non prévisibles ne soient plus remboursés!

J'ai collaboré à toutes les concertations sur la réforme des rythmes scolaires. Il a été difficile d'y tenir ma place de représentant de l'État face à une commune qui considérait être le seul maître d'œuvre. J'ai honnêtement joué le jeu, notamment en signalant un élément du projet qui n'était pas conforme au décret. Mon DASEN m'a informé que le projet se mettra tout de même en place!

J'ai organisé le temps de concertation sur les programmes en fonction des consignes de classe. Une fois l'organisation terminée et communiquée aux écoles, on m'annonce qu'elle doit se faire sur le temps de concertation ... Tout est à recommencer.

Le rectorat me demande de contraindre la mise en œuvre des activités pédagogiques complémentaires bien au-delà des prescriptions du décret

Une semaine avant la consultation sur l'éducation prioritaire, je ne dispose d'aucun élément précis permettant de l'organiser.

Tous les ans, il faut supporter des retards de plusieurs mois dans les remboursements des frais de déplacements

Je dois renvoyer une enquête sur l'aide personnalisée. Je réponds que j'aurai difficilement le temps de le faire et ça ne me paraît pas constituer une urgence vu que l'aide personnalisée disparaît. Ma hiérarchie me répond qu'il ne m'appartient pas de fixer les priorités.

J'ai appris que cette année, il n'y aura pas de référent handicap sur ma circonscription. On me dit mes fonctions ne doivent pas me conduire à compenser ce manque. Moi, je sais très bien que face aux difficultés de scolarisation des élèves et aux demandes des parents, je devrais répondre et trouver des solutions. A moins que je me désintéresse de la scolarisation des élèves handicapés... mais ça je ne suis pas prêt à le faire.

Pour la première fois cette année nous avons des vacataires dans les écoles de notre département. Je suis atterré de la manière de procéder : recrutés le vendredi après-midi pour un démarrage en classe, le lundi matin qui suit. Certains n'ont pas le projet de faire de l'enseignement leur métier : ils n'ont pas la moindre idée de ce qu'on enseigne dans la classe où il vont aller!

Contrairement aux annonces faites, je n'ai toujours pas reçu les indemnités de concours pour 2012

Cette multiplication des difficultés, cette accumulation d'incertitudes et de désagréments génère chez les inspecteurs un sentiment de malaise, qu'amplifie un manque de perspectives clairement définies et le sentiment d'absence

de reconnaissance au sein de l'institution. C'est pourquoi le SNPI-FSU a décidé d'alerter le ministre par ce courrier:

Monsieur le ministre,

Depuis la rentrée scolaire, nombreux sont les collègues inspecteurs chargés de circonscription de premier degré qui saisissent notre organisation syndicale des grandes difficultés qui affectent l'exercice de leurs fonctions. Si la nature de ces difficultés peut varier suivant les lieux d'exercice, leurs conséquences sont suffisamment préoccupantes pour que nous sollicitons une audience sur ce sujet.

Lors du séminaire des inspecteurs du premier degré du 8 février 2013, vous nous aviez assuré de vouloir rompre avec la conception du management qui avait caractérisé les années précédentes. Force est de constater que cette volonté n'a pas guidé une évolution nette de la gouvernance académique. Le pilotage par la recherche de résultats superficiels continue à guider bon nombre des consignes que nous recevons. L'injonction peu argumentée, la succession de demandes contradictoires, l'absence de prise en compte des éléments d'analyse que nous pourrions apporter nous confinent dans des tâches d'exécution dont nous mettons objectivement en doute qu'elles puissent contribuer aux progrès nécessaires du service public d'éducation.

La mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires et des projets éducatifs territoriaux, la réforme de la formation initiale, l'accompagnement des personnels nouvellement recrutés ou contractuels, le lancement de la consultation sur les nouveaux programmes et l'éducation prioritaire, l'élaboration de modules de formation à distance produisent un accroissement des charges de travail. Elles ne pourront être assumées correctement si elles se conjuguent avec un manque patent de moyens par exemple l'absence de secrétariat administratif ou la composition incomplète de l'équipe de circonscription. Elles méritent des calendriers qui contraignent moins à agir dans l'urgence.

Cette multiplication des tâches crée un sentiment de malaise chez nos collègues car elle se conjugue à un manque de perspectives, tant en termes de finalités poursuivies, qu'en termes de reconnaissance effective de la place des inspecteurs dans l'institution.

Dans un contexte où les moyens que vous avez décidé d'attribuer au service public d'éducation ne seront pas immédiatement suffisants pour répondre aux attentes, les inspecteurs vont devoir continuer à faire front à de nombreuses difficultés. Ils ont besoin de retrouver un climat de travail qui leur permette de conduire sereinement les réformes nécessaires et de reconstruire progressivement une qualité que le service public a perdu.

Toutes ces raisons, nous amènent, Monsieur le ministre, à solliciter une audience.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de nos respectueuses considérations.

Le SNPI alerte le ministre : enquête en ligne



Lettre d'informations
aux adhérents SNPI-FSU
parution bimensuelle
SNPI-FSU
104 rue Romain Rolland
93260 Les Lilas
Directeur de publication :
Paul DEVIN

Le SNPI lance une enquête pour mieux percevoir l'ensemble des problèmes rencontrés et mieux revendiquer les solutions à y apporter.

Merci de contribuer à cette enquête :

[Enquête « Le SNPI alerte le ministre »](#)

[\(cliquez sur le lien\)](#)